



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

L'an **deux mil vingt cinq, le deux octobre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, **convoqué en session extraordinaire**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Jacques COUDERC, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, Mme Maud LE GUILLOU, Mme Christelle COURTÉS, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ.

Étaient absents non excusés : M. Baptiste FERAL, M. David HENOCQ.

Procurations : Mme Agnès MULLIEZ en faveur de Mme Nelly DUFFAUT.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christophe MAURY.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-038 : Avis sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par Mr Philippe ROCHE (SCEA ROCHE)

Le conseil municipal de Saint-Cyr-la-Roche a discuté et approuvé la proposition relative à l'extension d'une exploitation bovine soumise à enregistrement ICPE (rubrique 2101-11-c).

Cette décision vise à garantir la transparence et la participation citoyenne dans le cadre du projet d'extension de la SCEA ROCHE (passage de 352 à 752 bovins), tout en soutenant la transmission familiale et le développement économique local. La mise en oeuvre débutera par :

la transmission des observations du public (consultations close) au conseil municipal sous 15 jours ;

l'intégration des avis locaux avant l'instruction préfectorale finalee, conformément aux articles L.512-7-1 ET R.512-46-11 du code de l'environnement.

Contexte : le eprojet, porté par M. Philippe ROCHE (avec l'intégration de M. Mathis ROCHE), implique une évaluation des impacts (trafic, épandage, nuisances) sur les communes voisines (Saint-Solve, Objat, Vignols, Voutezac). La délibération réaffirme l'équilibre entre soutien à l'agriculture et protection de l'environnement, en application des principes de la Charte de l'environnement (art.7).

11 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

La séance est levée à 18h45
Prochain conseil : 22 octobre 2025

Signature Maire, Mme Nelly DUFFAUT



Signature Christophe MAURY